

### → QUELS SONT LES ELEVES BENEFICIAIRES DU TRANSPORT SCOLAIRE ?

Le réseau TRANS'COVE prend en charge les élèves et étudiants qui habitent dans une commune de la CoVe (+Sablet et Séguret) et qui vont fréquenter un établissement scolaire également situé sur le territoire de la CoVe.

Ces élèves peuvent bénéficier des tarifs suivants : (+5€ pour le support de la carte à compter du 18 Juillet 2023)

- PASS scolaire à 110€,
- PASS scolaire SOLIDAIRE à 55€ (sous conditions Quotient Familial < 710€)
- PASS scolaire SOLIDAIRE + gratuit (sous conditions Quotient Familial < 500€),
- PASS Primaire gratuit.

Ces tarifs sont dégressifs selon la date d'achat.

Les familles qui habitent sur le territoire de la CoVe (+Sablet et Séguret) dont les enfants sont scolarisés hors territoire CoVe (établissement scolaire desservi par le réseau Zou !) peuvent bénéficier d'un nouveau tarif :

- COMBINÉ scolaire Double trajet à 20€ (plein tarif)
- COMBINÉ scolaire SOLIDAIRE Double trajet à 10€ (sous conditions Quotient Familial < 710€).
- COMBINÉ scolaire SOLIDAIRE + Double trajet GRATUIT (sous conditions Quotient Familial < 500€).

**Le justificatif d'achat du titre REGIONAL PASS ZOU Études est obligatoire pour bénéficier du titre Double Trajet.**

Tarif unique pour l'année.

### → PIECES A JOINDRE POUR L'INSCRIPTION :

- Le dossier scolaire à télécharger sur le site
- 1 photo d'identité
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Le justificatif d'achat du PASS ZOU Études Région pour les cartes Double Trajet.

### • Pour les tarifs SOLIDAIRES, SOLIDAIRES + :

- 1 justificatif de la CAF de moins de 3 mois précisant le Quotient Familial et les enfants qui en bénéficient.

### → CAS PARTICULIERS

#### • GARDES ALTERNÉES, tarif à 55€ :

UNIQUEMENT si l'enfant réside alternativement chez l'un et l'autre de ses parents dans une commune de la Cove et une commune hors Cove (desservie par le réseau Zou) et est scolarisé sur le territoire de la CoVe. 2 dossiers distincts devront être instruits et complétés par l'établissement scolaire et seront déposés auprès de Trans'Cove pour la partie Cove et du transporteur Zou effectuant les trajets concernés.

#### Justificatifs complémentaires à produire :

- Justificatif de domicile des 2 parents (CoVe et hors CoVe),
- une copie de l'extrait du jugement prescrivant la garde alternée, établi par le juge aux affaires familiales.
- Copie de l'inscription au réseau Zou !
- Dossier scolaire d'inscription au transport TransCoVe rempli et tamponné par l'établissement scolaire,
- 1 photo

